

**NON, LE FIOUL DE L'ERIK
NE DOIT PAS POLLUER LES MARAIS SALANTS DE GUERANDE**

Le Préfet de Loire Atlantique vient de céder aux pressions d'une minorité de paludiers décidés à produire du sel, coûte que coûte, même si cela devait entraîner une pollution des étiers, vasières et salines.

Cette décision est contraire au principe de précaution à prendre pour préserver le site des marais salants de toute pollution.

Elle se base en effet sur une " valeur-guide " de 200 ng/l d'HAP (Hydrocarbures Polycycliques Aromatisés), laquelle valeur n'assure pas une protection suffisante de l'environnement. En effet l'IFREMER recommande que tout soit fait pour éviter l'introduction dans les marais d'eau de mer présentant des teneurs en HAP notablement supérieures à ce qu'elles étaient avant la marée noire, soit de l'ordre de 15 ng/l.

Les Verts ont interpellé à ce sujet le cabinet du ministère de l'environnement, lequel affirme avoir transmis au Préfet son avis sur les normes applicables en terme d'environnement concernant la présence d'HAP. Les normes, selon le cabinet de la ministre, doivent rester en dessous de 15 ng/l HAP tel qu'il est préconisé dans le rapport de l'IFREMER.

L'arrêté prévoit, sans doute, que les prises d'eau ne pourront se faire qu'en passant par trois systèmes de filtres. Mais le risque est que ceux des paludiers qui ont annoncé leur volonté de faire du sel prennent cette autorisation de prise d'eau comme l'autorisation de faire ce qu'ils veulent, sans précaution particulière.

Les Verts demandent donc au Préfet et aux services de l'Etat de remplir leur rôle, en veillant à ce que le fioul de l'ERIK ne vienne pas polluer les marais salants, jusqu'ici préservés par les barrages mis en place par les paludiers. Des mesures doivent être prises pour empêcher certains de faire entrer de l'eau sans utilisation de systèmes de filtration ayant prouvé leur efficacité. Efficacité voulant dire, bien sûr, des systèmes empêchant l'entrée d'eau de mer dont la teneur en HAP serait supérieure à 15 ng/l

Pour les Verts de Loire Atlantique

Jean-Paul DECLERCQ

Porte-parole